

**ASSOCIATION DES AMIS
DU VIEUX MARSANNE**



Bulletin de liaison N° 22

ANNEE 2005

antoine arnaud
 Terre cuite et bronze 04 75 90 32 82
galerie a



26740 MARSANNE

*Les Faïences
 du
 Point du Jour*

M. et D. SCHARR
 « Vicux Village »
 26740 MARSANNE
 Tél. - Fax 04.75.90.31.06



Le Progrès
 Bar, Restaurant,
 Hôtel



Place Auguste Cancon.
 26740 Marsanne,
 tél. 04 75 90 32 35

Les Magiciens de la Valdaine
 Saint Martin 26740 Marsanne
 Mail : magiciensdelavaldaine@pagesjaunes.fr
 Activité : • animation artistique

.04 75 90 34 67

**Spectacles de Magie pour écoles, CE, hopitaux
 Foyers, Arbres de Noël, kermesse...
 Spectacle de rue. Cracheur de feu**



MENUISERIE EXTÉRIEURE PVC - BOIS - ALU

CH

L'Artisan Poseur

MENUISERIE INTÉRIEURE
 PARQUET TRADITIONNEL
 ET FLOTTANT
 RÉNOVATION - AMÉNAGEMENT

Particuliers et Professionnels

Hervé CRESTON

Quartier Grand-Puas - 26740 LA-COUCOURDE
 Tél./Fax : 04 75 90 04 86 - Portable : 06 75 86 50 66

Imprimé par nous-mêmes
 N° I.S.S.N 1271-6979

Composition du Conseil d'Administration

Président : Marcel MARY

1^{er} Vice-président : Gérard MONTAGNE

2^e Vice-président : Jacques DUFRANE

Trésorière : Sylvie LAURIE

Trésorière-adjointe : Danièle PRADON

Secrétaire : Georges JACOUTON

Secrétaire-adjoint : Antoine ARNAUD

Membres du Bureau : Sylvette BLACHE
Robert BONNET
Ghislain GEITNER
André GINE
Elise HUGON
André VIERNE

LE MOT DU PRESIDENT

Pour de multiples raisons mais surtout par manque de temps, nous n'avons pas pu éditer le Bulletin de l'année 2004. En effet, la plupart des membres du Conseil d'Administration adhèrent également à d'autres associations dont le Comité des Fêtes, avec qui nous avons eu en 2004 une activité très soutenue tout au long de l'année, avec en particulier, la construction de deux chalets qui furent inaugurés lors du Marché de Noël. Dans ces conditions, le bulletin ne pouvait être édité que vers la fin de l'année 2004. Nous avons donc estimé qu'il serait plus logique que le n°22 couvre les deux années 2004 et 2005.

Je souhaite et j'espère que pour le futur nous pourrons éditer annuellement notre bulletin qui semble être apprécié par de nombreux adhérents qui, souvent, ne peuvent prendre connaissance de nos activités et actions qu'à travers ce dernier.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 24 avril 2004 devant une assistance particulièrement nombreuse. Le quorum était largement atteint car, en outre, nous avons reçu 43 mandats.

Notre bilan financier est sain et a été adopté à l'unanimité avec des remerciements pour notre trésorière.

Je vais maintenant exposer les actions que nous avons entreprises en 2004 et début 2005 :

La baraque des cantonniers a été entièrement rénovée, une subvention de deux cents euros nous a été octroyée à cette occasion par le Conseil Général, grâce à notre Conseiller Général André GILLES que je remercie. La satisfaction que nous avons éprouvée pour cette réalisation fut en partie gâchée par le vol de la plaque qui avait été sculpté par Vincent MARTEL. Ce dernier en a confectionné une nouvelle qui a été solidement fixée au mur. Je remercie vivement et félicite Vincent MARTEL pour le magnifique ouvrage qu'il a réalisé.

Durant les mois d'Août 2003 et 2004, sous l'égide de la Fédération des Œuvres Laïques, quelques jeunes belges, allemands et français sont venus à Marsanne et nous ont aidés à construire des marches d'escalier depuis la maison d'Antoine ARNAUD jusqu'au replat situé devant l'Eglise de St-FELIX. D'autres marches ont également été édifiées sur le petit chemin situé entre les maisons de Messieurs PIOTON et ARNAUD.

Lors de ces travaux nous avons apprécié l'aide technique apportée par Christian LANDON et Jean-Yves BEGOT.

Par ailleurs, grâce à diverses subventions, la Municipalité, ayant agréé notre souhait, a demandé à une entreprise de rénover le parvis de St-FELIX et de le sécuriser. C'est chose faite maintenant. Ainsi, l'accès à l'église de St-FELIX est grandement facilité grâce à cette rénovation et aux marches d'escalier qui ont été confectionnées.

Nous avons organisé trois visites guidées du vieux village. La fréquentation ayant été relativement faible, nous n'en programmerons que deux cette année : les 21 août et 18 septembre (Journée du Patrimoine). Bien entendu, si un groupe désire obtenir une visite guidée en dehors de ces dates, il aura satisfaction.

Le 26 novembre dernier, nous avons organisé notre traditionnelle soirée animée par Christine RUFFIN qui exécuta tout au long de son déroulement de très beaux duos avec sa fille.

A l'occasion du Marché de Noël, nous avons installé au sommet du Beffroi les armoiries lumineuses de notre village qui ont été réalisées par nos responsables du Comité des Fêtes. Au cours de cette opération, nous nous sommes aperçus que la vieille horloge était en train de passer à travers le plancher (voir photo ci-après). Nous avons alors estimé qu'il fallait sauver cette horloge qui fut fabriquée par un nommé CHAIX d'Espeluche qui la termina le 18 Août 1726, et dont le coût était de 220 livres qui furent votées par les Consuls de la Communauté de Marsanne.

Elle a été descendue, démontée et nettoyée. Un nouveau berceau sera refait. Après avoir réparé quelques pièces, nous la remonterons et espérons qu'elle pourra de nouveau fonctionner.

Toutefois, avant qu'elle ne regagne son emplacement d'origine, nous devons enlever une quantité incroyable de fiente de pigeons, refaire les planchers et peut-être grillager les ouvertures. C'est ce que nous allons entreprendre prochainement. En ce qui concerne les autres travaux qui s'avèrent nécessaires : remplacer quelques tuiles, rejointoyer une partie de la façade pour empêcher les pierres de tomber, un dossier sera monté pour obtenir des subventions et ce travail sera ensuite confié à une entreprise.

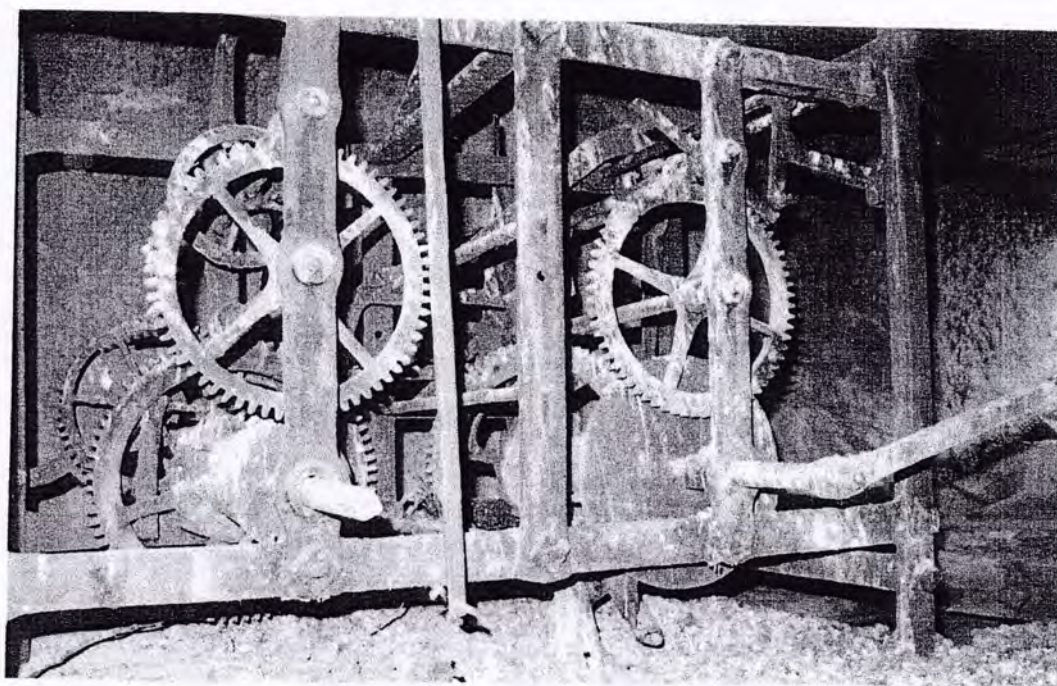
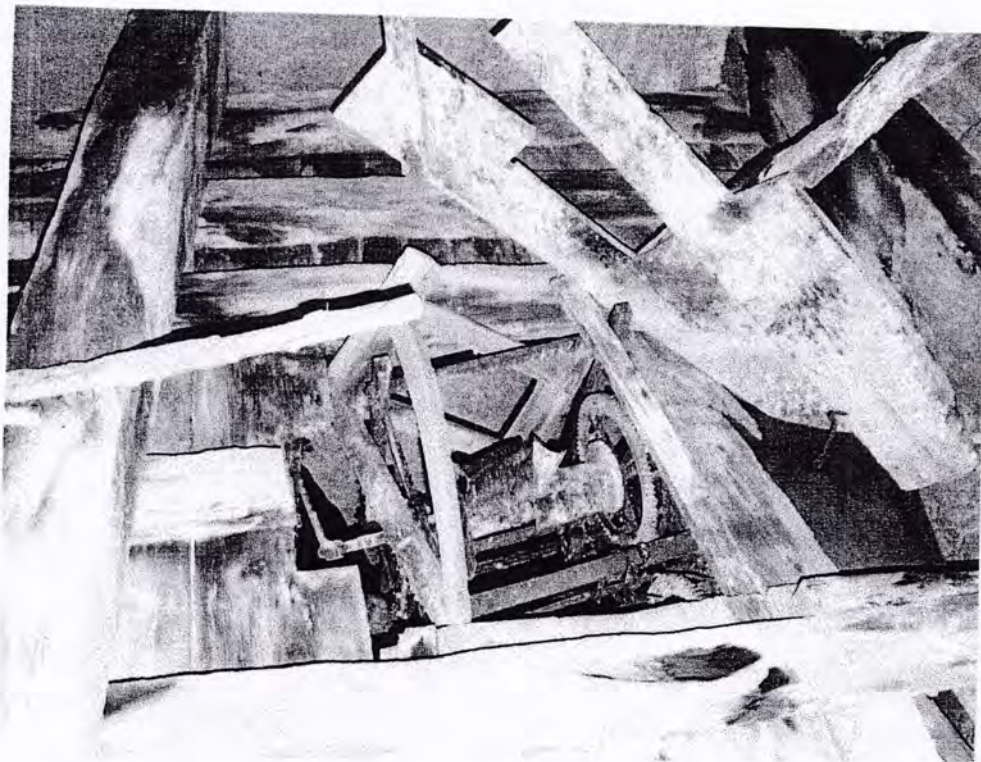
Notre veillée traditionnelle sera organisée le 25 novembre prochain. Nous n'avons pas encore décidé quelle en serait l'animation.

Comme vous le voyez, il nous reste encore du pain sur la planche et d'autant que nous désirons également construire des marches d'escalier sur le sentier pentu qui mène à la porte St-CLAUDE.

Pour terminer ce petit exposé je voudrais que nous ayons une pensée pour deux fidèles qui nous ont quittés Mesdames Marie-Rose PEYSSON et Micheline AMINI.

Marcel MARY

L'horloge du beffroi



MARSANNE

Année 1830

Quand notre première "Ecole Communale", déclarée "Ecole Modèle" du Canton voyait l'installation officielle de son premier instituteur

Si nous savons que, dès 1656, notre communauté logeait et indemnisait annuellement un maître itinérant, ce n'est qu'à dater des lois Guizot (Août 1830 et Juin 1833) que "l'Instruction Publique", nouvellement organisée en France, fit procéder à l'installation d'un Instituteur communal, par un membre du Conseil Supérieur d'Instruction Primaire de l'arrondissement.

Cette première installation, avec prestation de serment, eut lieu à Marsanne le 22 janvier 1835. Rêche procès-verbal et éloquent discours en témoignent dans nos archives communales. Les voici, textuellement relatés, à votre intention.

ACADÉMIE
DE GRENOBLE.

DÉPARTEMENT
DE LA DROME.

ARRONDISSEMENT
de *Montélimar*.

COMMUNE
d' *Marsanne*.

(1) L'arrondissement ou la circonscription.

(2) Désigner les membres du Comité communal présents à l'installation.

(5) Désigner également ceux de MM. les fonctionnaires publics ou membres du Conseil municipal qui seraient présents.

1835

PROCÈS-VERBAL

D'installation d'un Instituteur communal.

Je soussigné *Audéi Barthélémy François Sautage* membre du Comité supérieur d'instruction primaire de (1) l'arrondissement de *Montélimar*, département de la Drome;

En vertu de la délégation faite par le Président dudit Comité, à l'effet de procéder à l'installation de l'instituteur de la commune d' *Marsanne*.

Vu l'Arrêté qui nomme le sieur *Boudin François* instituteur communal de la commune d' *Marsanne* arrondissement de *Montélimar*, département de la Drome, sous la date du 1834;

Vu l'Arrêté, en date du 30 octobre 1834, par lequel M. le Ministre de l'Instruction publique institue le sieur *Boudin François* instituteur de ladite commune d' *Marsanne*.

Vu la Loi du 31 août 1830, et l'article 22 de la Loi du 28 juin 1833;

En présence de MM. (2) *Colombier Coste, Jean Battista, Prostet, Jacques Rossille et Laurent Solain,*

membres du Comité communal, et de MM. (5) *Joseph Vincent, Joseph Spoutin, Étienne Henri Durias* membres du conseil municipal et *Jean François*

Sesin Adjoint de la Commune —, j'ai déclaré la séance ouverte, et, après avoir donné lecture des articles 1^{er}, 12, 13, 14, 15, 16, et du paragraphe 6 de l'article 22 de la Loi du 28 juin 1833, et avoir rappelé au sieur *Boudin François* les devoirs qu'il aura à remplir, je l'ai invité à prêter serment, ce qu'il a fait en ces termes:

Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume.

Toutes les formalités étant remplies, j'ai déclaré le sieur *Boudin François* installé dans ses fonctions d'instituteur communal de la commune d' *Marsanne*, et j'ai clos et signé le présent procès-verbal qui sera déposé aux archives du Comité d'arrondissement, et dont un double sera envoyé à M. le Recteur de l'Académie de Grenoble.

A *Marsanne*, le 22 Janvier 1835.

Le Membre du Comité supérieur d'instruction primaire délégué —

J. Sautage

TRANSCRIPTION TEXTUELLE DU DISCOURS, s'adressant successivement à l'assemblée présente, aux jeunes élèves, et enfin, à l'instituteur.

Messieurs,

"La loi voulant que chaque *instituteur communal* fût *installé* par un membre du **Comité Supérieur d'Instruction Primaire de l'Arrondissement**, j'ai accepté cette mission avec d'autant plus de plaisir que cette circonstance me fournit l'occasion de me réunir avec les principaux notables de la Commune de Marsanne, qui, ayant été nommés par la voix de l'élection populaire, pensent que le plus grand bienfait qu'on puisse procurer au peuple, est de lui donner les moyens de faire instruire ses enfants."

"C'est à cette grande pensée que nous devons la Loi du 28 juin 1833 et il dépend de nous tous de faire fructifier cette Loi en employant tous nos moyens, soit pour encourager les instituteurs et rendre leur importantes fonctions plus douces et moins pénibles, soit pour engager les citoyens à profiter des avantages immenses qui peuvent résulter pour leurs enfants, de l'établissement d'écoles primaires bien dirigées...Employez donc, Messieurs, toute l'influence que vous donne votre position sociale pour ouvrir les yeux aux citoyens qui renoncent aux bienfaits de l'instruction populaire, encouragez-les de toutes manières, vous qui êtes les élus du peuple et vous aurez fait une bonne action qui vous méritera l'estime et l'affection de vos Concitoyens."

- Jeunes élèves,

"Vous êtes appelés à profiter les premiers des sacrifices qu'on fait, pour l'établissement de l'école de Marsanne, les autorités de la Commune. Vos succès seront leur plus douce récompense lorsque vous parcourrez la carrière que vous êtes destinés à suivre, n'oubliez pas que c'est à votre instruction que vous avez dû d'y faire les premiers pas et, lorsque vous serez appelés un jour à diriger les affaires communales, ayez pour l'enfance les mêmes soins et la même sollicitude dont vous avez été comblés."

" N'oubliez pas surtout, mes amis, que c'est à la Révolution de Juillet, cette Révolution faite toute par le Peuple, que vous devez la Loi sur l'Instruction Primaire..."

"Je me plais aussi à vous rappeler, mes jeunes amis, le souvenir de ce que vous devez à **Monsieur le Maire de Marsanne** (1). Ce digne administrateur, non content d'aider de tous ses moyens l'établissement de votre école, vous a dirigés lui-même dans l'étude importante du dessin linéaire. C'est à son expérience, à ses talents acquis et à son extrême bonté que vous devez les progrès inespérés que vous avez faits dans cette étude. Que le souvenir des services qu'il vous a rendus ne s'efface jamais de vos cœurs; sa conduite lui a bien acquis votre reconnaissance."

-Monsieur l'Instituteur,

"La tâche que j'ai à remplir est bien facile et bien agréable. Les rapports que ces messieurs font de vous, annoncent que vous vous acquittez très bien des importantes fonctions qui vous sont confiées. La justice que vous rend Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, en vous accordant votre institution, doit vous engager à persévérer, et je suis persuadé d'avance que les autorités de la Commune n'auront qu'à se louer du choix qu'elles ont fait, en vous présentant comme instituteur communal."

"Veuillez me permettre quelques conseils, Monsieur, au sujet de la direction que l'on doit donner à l'école de Marsanne pour remplir les intentions bienveillantes des autorités et pour continuer à mériter le titre "d'Ecole modèle" qu'elle a précédemment obtenu."

"Cette école a été établie pour mettre en pratique le système d'*enseignement mutuel* dans toute sa pureté (2), et Messieurs les Membres du Conseil municipal n'ont pas reculé devant les sacrifices nécessaires pour obtenir ce résultat. Ils se sont, à cet effet, procuré les tableaux et les instructions approuvées par la Société élémentaire d'Instruction primaire. Cette société, composée d'hommes distingués par leur savoir et leur philanthropie, n'approuvant les moyens d'enseignement qu'après les avoir examinés sous toutes les faces et les avoir soumis à l'épreuve de la publicité, leur donne, par son approbation, le *cachet de la perfection*, si je puis m'exprimer ainsi. Croyez bien qu'il n'y a rien d'inutile et d'oiseux dans ces instructions et que l'on s'exposerait à de fâcheux résultats si l'on voulait en intervertir l'ordre, et substituer d'autres explications à celles qui y sont comprises..."

"Il est donc important, Monsieur, que vous vous pénétriez de *l'excellence de leur méthode*, que vous la fassiez suivre pas à pas, par tous vos élèves, quelles que soient les classes où ils se trouvent, et alors, je vous garantis par ma propre expérience, que vous serez étonné des progrès inattendus que feront les enfants."

"J'aime à me persuader, Monsieur, que pénétré des devoirs que vous avez à remplir comme chef de **l'Ecole Modèle du Canton** (3), vous apporterez tous vos soins à maintenir la pureté de l'enseignement dans l'établissement confié à votre sollicitude : alors, soyez persuadé que vous rendrez un important service à la Commune de Marsanne et à l'Instruction populaire."

"Veuillez, Monsieur, prêter serment pour, qu'ayant rempli toutes les formalités voulues par la Loi, je puisse vous installer dans vos fonctions d'Instituteur Communal de la Commune de Marsanne."

M.L. RAYMOND

(1) **Victor VEYRENC**, Maire de Marsanne de 1821 à 1837 – artiste peintre, érudit, membre de la famille de notables marsannais, les **BOREL-DELOR**, fit don de sa remarquable collection des œuvres du célèbre peintre Hubert **ROBERT** au musée de Valence.

(2) Chère aux hommes des "*Lumières*" et destinée à instruire le plus grand nombre des enfants du Peuple, cette méthode avec une formation personnelle du maître et un matériel spécifique largement fourni par la Commune, cette méthode dite "*Mutuelle*", dispensait le savoir par groupes de niveau, les élèves les plus qualifiés aidant les plus faibles et le maître ainsi libéré, pour un temps partiel, améliorait le niveau de tous. Elle eut ses détracteurs, mais à Marsanne elle fut appliquée longtemps avec succès.

(3) Cette **Ecole modèle** employa donc longtemps sa **méthode mutuelle**, formant des élèves aussi brillants que le plus illustre de tous : Emile **LOUBET** né en 1838, élève au cours des années 1840...

Une Fête du "BON VIEUX TEMPS"

VILLE DE MARSANNE DIMANCHE 9 AOÛT 1931 **GRANDE KERMESSSE**

M

*Vous êtes invité à la **KERMESSE** qui aura lieu
le Dimanche 9 Août, à Marsanne dans le Parc de
Monsieur le Général de Montluisant.*

Programme de la Fête :

Comptoirs d'alimentation. — Confiserie. —
BUFFET — Lingerie — Bazar — Parfumerie
— Poterie, etc.
Concours de Tir — Pêche à la ligne —
Surprises — Roue du Bonheur — **CONCERT**
— Attractions diverses — Jeux du ciseaux
— Courses et sauts, etc.

Le Parc sera ouvert à partir de 8 heures du matin

—:— L'entrée de la Kermesse est gratuite. —:—

Le soir, à 20 heures

Grande Soirée de Gala

par la célèbre troupe **St-JAMES**, de Montélimar
avec le concours du baryton **Chazal** et de l'irrésistible **Léo**.

Au programme :

LE PHARMACIEN

Comédie en un acte de Max Maurey.

La Lettre Chargée

de Courteline.

Le Stradivarius

Comédie en 1 acte de Max Maurey

Intermèdes variés Buffet

Prix des places pour la séance ; 3 francs et 5 francs

MARSANNE

La Société de Sauvegarde des monuments anciens de la Drôme



Le bureau, l'assistance

Dernièrement, l'assemblée générale de la Société de Sauvegarde des monuments anciens de la Drôme s'est tenue à la salle polyvalente de Marsanne.

Marcel Mary, président des Amis du vieux village a accueilli, M^{me} Valentin du Cheylard, présidente, M. Berlier de Vauplane, administrateur, Yvette de Villiers, administratrice et les 179 adhérents. Pour 2002, les trois sorties bien préparées par les responsables locaux se sont déroulées en mars pour le canton de Saint-Paul avec l'assemblée générale à Rochegude. En juin dans les cantons de Rémuzat et de La Motte Chalancon, en septembre dans les cantons de Saint-Vallier et Le Grand Serre. A chaque visite, les maires et les associations locales ont montré leur attachement

à la société pour l'aide ponctuelle apportée suivant le besoin.

La présidente fait remarquer que des nombreuses associations locales se sont inscrites à la sauvegarde et font partie de la société ainsi que l'augmentation des subventions versées par les communes.

A la demande de M^{me} Burgard, directrice du patrimoine au Conseil général, l'inventaire du petit patrimoine sera continué et mis à jour. Les délégués cantonaux seront mis à contribution avec la reprise des catalogues édités. La Société de Sauvegarde a été fondée pour apporter une aide financière aux communes après que les dossiers soient acceptés par la commission.

En 2002 des dossiers ont été acceptés : le dallage du chœur de l'église à Le Pègue, la réfection du lavoir les Bastets et la toiture de la mairie de Marsanne, réfections des toitures des églises de Lens-Lestang, Saint-Agnan-en-Vercors, Ourches, mise hors d'eau, électricité à Espeluhe, toitures à Portes-en-Valdaine, façades mairie-école à La Touche, église du Charaix à Saint-Christophe-et-Le Laris.

En 2003 : onze dossiers à instruire, la chapelle Beconne de La Roche Saint-Secret, les églises de Buis-lès-Baronnies, Rémuzat, Eygluy-Escoulin, Benivay Oillon, Malissard, Vers/Méouge, Saint-Marcel-lès-Valence, Portes-en-Valdaine, Les Granges Gontardes. Sur ses biens propres, la société accorde une aide de 1 000 € pour l'église Saint-Félix de Marsanne, 135 € pour les dalles chauffantes à Bonlieu/Roubion, 763 € pour le cadastre de Roynac et une aide pour Rochegude (Cap Saint-Denis).

En 2004 : déjà deux dossiers, les églises de Volvent et Séderon. La présidente rappelle que les subventions sont versées, directement, aux communes intéressées par le Conseil général au nom de la Société de Sauvegarde sur l'enveloppe annuelle qu'il accorde.

L'assemblée générale a été suivie de la visite du vieux village et de l'église Saint-Félix dont l'histoire a été retracée par Marcel Mary, président des Amis du Vieux Marsanne. Puis le maire, Thierry Lhuillier, a accueilli l'assemblée pour un apéritif offert par la mairie. ■

Amis du vieux Marsanne / **Une association laborieuse**



Le bureau conduit son programme avec patience et ténacité.

L'association des Amis du Vieux Marsanne s'est réunie samedi en assemblée générale en présence du maire Thierry Lhuillier, du conseiller général André Gilles et de Jacqueline Lesimple, déléguée cantonale de la société de sauvegarde des bâtiments anciens de la Drôme.

La réunion débuta plutôt bien avec l'annonce par le président du nombre important d'adhérents : 95, lesquels, par leur présence ou l'envoi de leur pouvoir, avaient quasiment tous manifesté leur intérêt à l'assemblée générale. Plusieurs initiatives ont marqué l'année écoulée : la reconstruction de la baraque des cantonniers (avec une aide du

conseil général), la construction d'une vingtaine de marches, depuis la maison d'Antoine Arnaud vers la vieille église (avec l'aide du chantier «jeunes» mis en place en partenariat avec la fédération des œuvres laïques et la CCPM), l'accueil de l'assemblée générale de la société de sauvegarde des bâtiments anciens de la Drôme, la sortie du bulletin 2003, la soirée traditionnelle du mois de novembre avec un harmoniciste et enfin le concert au mois de mars avec l'ensemble de cuivres PERSEMAR. Pour les mois à venir, il est prévu l'édition du bulletin suivant, la suite des travaux de débroussaillage, un nouveau chantier «jeunes» pour continuer la

construction des marches vers l'église Saint-Félix (entre le 9 et le 14 août), des visites guidées les 25 juillet, 22 août et 18 septembre, la soirée musicale le 26 novembre avec Christine Ruffin qui présentera un nouveau répertoire et un musicien en première partie (et bien sûr la boisson et les bugnes offertes).

À noter également que grâce au talent de dessinateur d'Antoine Arnaud et l'aide de Ghislain Geitner, un plan de la forêt, sous plexiglas, dont le but est de permettre aux promeneurs de se repérer, est en cours d'installation sur chacun des panneaux qui balisent les sentiers de randonnée.

Christine Ruffin / **Ce fut une belle soirée**



Christine est accompagnée pour quelques extraits du répertoire français, de sa fille Lorène, âgée de 16 ans, naturellement guidée vers la musique.

Christine Ruffin était sur scène vendredi, invitée par l'association des Amis du Vieux Marsanne. Auteur, compositeur et interprète, Christine présenta quelques-unes de ses créations et des chants du répertoire français, en solo avec sa guitare ou accompagnée de sa fille, Lorène, ou encore de deux

musiciens, Pierre Perrier au piano et Jean-Jacques Niwinsky à la guitare. Ardéchoise depuis plusieurs années, quand Christine Ruffin revient au pays, les Marsannais sont là pour l'applaudir et l'encourager dans la voie qu'elle a choisie et qui la fait vibrer. Elle perpétue la convivialité et préserve l'ami-

tié. Avec deux CD et le troisième en préparation, elle ancre un parcours qui n'a pas été toujours paisible mais qui a le mérite d'avoir des fondations solides, puisant ses racines dans la poésie, l'humour, l'amour, la sensibilité, les enfants ou la vie tout simplement.

MARSANNE

AOÛT 2003

Un chantier franco-allemand



Le groupe au repos... et au travail.

Cette année, ce sont 13 jeunes gens, masculins et féminins, de 17 à 25 ans, qui sont venus : 8 allemands de la ville d'Obéraula jumelée avec Marsanne -, avec le responsable Lothar, et quatre français (deux de la Drôme, un du Rhône et un de la Loire) qui sont venus participer, du 3 au 17 août, à deux chantiers. Ceux-ci ont pour objet l'aménagement d'un escalier en pierres reliant le vieux village jusqu'au site Saint-Félix, et la restauration du chemin de ronde à Saint-Gervais/Roubion. Pour les escaliers de la montée de Saint-Félix, le président des "amis

du vieux Marsanne", Marcel Mary, participe activement, avec Christian Landon, employé communal, dépêché pour la circonstance, chaque matin, durant 15 jours - avec le concours précieux de Jacques Dufrane et Coco Vierne. Si les matinées se déroulent sur les lieux du chantier, les après-midi sont consacrées en alternance à des activités de loisirs et des ateliers autour des « Arts de la rue », puisque les participants sont invités à animer les "Fêtes médiévales" de Marsanne pour la fête du 15 août. Enfin des sorties, des spectacles, des concerts leur sont proposés. Le tra-

vail mais, aussi, la distraction ! Cette réalisation est possible grâce aux intervenants : la CCPM (Communauté des communes de Marsanne) représentée par Philippe Garcia, la Ligue française de l'enseignement, l'Office franco-allemand pour la jeunesse, la Direction départementale jeunesse et sports 26, le Conseil général de la Drôme, le ministère de la culture, le comité de jumelage Obéraula-Marsanne, les amis du vieux Marsanne, Muralis, les communes de Marsanne et Saint-Gervais/Roubion. ■

Amis du Vieux Marsanne / **Un concert très applaudi**

Initiative réussie pour l'association des Amis du Vieux Marsanne, présidée par Marcel Mary, qui avait invité, samedi 13 mars, l'ensemble de cuivres «Persemar», un groupe composé des classes de cuivres des écoles de Pertuis, Sénas et Martigues (d'où son nom). Avec un effectif de 25 musiciens de tout âge, l'ensemble interpréta des œuvres de Bizet,

Monteverdi, Offenbach, Strauss ainsi que des morceaux de musique traditionnelle. Le groupe fut créé en 1994 par Gérard Occello et est aujourd'hui toujours sous sa direction. Les Marsannais et voisins répondirent favorablement à l'invitation de l'association, particulièrement d'ailleurs, les membres de la batterie fanfare. La prestation de Persemar fut unanimement appréciée.



Cornets, trompettes, trombones, tubas et bugles composent l'ensemble «Persemar» qui rassemble des élèves de tout âge



BAR HOTEL
RESTAURANT

LE GLOBE

26740 MARSANNE
Tél. 04 75 90 32 09



BOULANGERIE PATISSERIE
CHAMBON Martine

Place Canon
MARSANNE
Tel 04 75 90 31 66

CASTILLO... votre maçon

Route de Marsanne ☎ 75.90.47.41
26450 CLEON D'ANDRAN



Maison "Clés en main" personnalisée
TRAVAUX NEUFS
ET RESTAURATION

Ets FOUREL S.A.R.L. Tél./Fax 04 75 90 32 37

CHAUFFAGE
SANITAIRE
ZINGUERIE
CLIMATISATION
TRAITEMENT D'EAU

Quartier Paruel - 26740 MARSANNE
Siret 429 153 131 000 10 - APE 453 F



La FORÊT de ROBIN

Parcours aventure dans les arbres.

- 26740 Marsanne - Tél. 04 75 90 35 27

CAMPING GRAND CONFORT

★★★★

Les Bastets



en drôme provençale

MARSANNE - FRANCE

Tél. 04 75 90 35 03 - Fax. 04 75 90 35 05
www.campinglebastets.com